## Ministère de la Culture et de la Communication

## Communiqué de presse

## Lancement d'un plan de soutien à la production et à la diffusion de la musique pour l'accompagnement de leur transition numérique





## Contact presse

Délégation à l'information et à la communication 01 40 15 83 31 service-presse@culture.gouv.fr

culturecommunication.gouv.fr

facebook.com/ministere.culture.communic ation

twitter.com/MinistereCC

Les mutations liées à la transition numérique bouleversent à la fois les modes de production et de diffusion des œuvres et les équilibres économiques de la filière musicale, au sein de laquelle les très petites et micro entreprises jouent un rôle essentiel pour la diversité et le renouvellement de la création.

En ce qui concerne les labels, ces entreprises se caractérisent par leur fragilité financière, liée à leur taille et à leur modèle économique. S'agissant des plateformes musicales, le contexte reste très tendu en raison notamment de la forte concurrence internationale à laquelle elles font face et des investissements qu'elles doivent engager afin d'assurer leur développement.

Dans ce contexte, le ministère de la Culture et de la Communication a souhaité que soient mis en œuvre deux dispositifs d'aide au bénéfice de ces entreprises qui contribuent à l'émergence des talents, à la dynamique de création et à l'irrigation des territoires :

- l'un à destination des labels ayant au moins une année d'existence, 3 artistes signés et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1,5 million d'euros ;
- l'autre en direction des plateformes musicales contribuant à la diversité des offres en ligne, dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 3 millions d'euros.

Ce plan est conçu pour apporter un soutien aux entreprises dont le modèle économique est viable, avec pour objectif d'assurer le financement de projets structurels relevant soit du développement de l'activité des entreprises, soit d'investissements en faveur de leur adaptation au numérique.

Les appels à projet précisant les critères d'éligibilité et la marche à suivre sont à consulter sur le site Internet du Fonds pour la création musicale (FCM). Les dossiers de demande d'aide sont à envoyer avant le 6 décembre 2013.

Pour plus d'information :

Fonds pour la création musicale Site Internet : www.fcm.org Adresse mèl : info@fcm.org Téléphone : 01 41 92 00 00

Paris, le 12 novembre 2013